

Agadir : Pour la promotion des collectivités locales : Rencontre sur la révision de la charte communale

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 03-03-2008 00:12:34

La participation, l'information, la formation et l'interaction sont les aspects ayant caractérisé la rencontre régionale autour de la révision de la charte communale qu'a abritée la wilaya d'Agadir, le lundi 25 février.

En effet, les élus et les services de la direction territoriale ont manifesté leur adhésion et leur engagement quant à l'instauration de cette nouvelle philosophie qui ne contribuera sûrement qu'à la promotion des collectivités locales et à leur qualification, pour jouer les rôles qui leur incombent sur le plan économique, social, culturel et politique. Ces recommandations ont aussi constitué les axes fondamentaux des études effectuées par les services du ministère de l'Intérieur à travers l'évaluation de l'exercice effectif, a avancé Noureddine Boutayeb, wali directeur général des collectivités locales qui a présidé cette rencontre conjointement avec Rachid Filali, wali de la région Souss-Massa Drâa, gouverneur de la préfecture d'Agadir Ida Outanane. Il a ajouté que l'expérience du Royaume en matière d'adoption de cette politique de décentralisation et de déconcentration s'appuie sur des acquis antérieurs importants ayant fait des collectivités locales des institutions pesantes et efficaces en matière du développement économique et social au niveau régional.

Il a ensuite affirmé que la compatibilité du cadre juridique, institutionnel et organisationnel de la gestion des affaires locales constitue un volet important dans la mise en ?uvre du plan du développement global, visant le renforcement du régime de décentralisation. Il a enchaîné que les défaillances caractérisant le mode de travail des collectivités locales et entravant le cours normal de ses institutions représentatives, résultent de la répartition des spécialités entre le conseil communal et son président. Cette répartition dite inexhaustive engendre un certain décloisement entre les spécialités de l'organisme exécutif et les spécialités du conseil en tant qu'institution de gestion et de contrôle.

Outre la prédominance des fonctions administratives sur le compte de la gestion stratégique, de la détermination des orientations générales et de la garantie de la communication et le contact avec les citoyens.

Il s'agit entre autres de la problématique de la gestion des communes soumises au régime d'arrondissements, ayant contribué à l'existence d'institutions représentatives soumises à des systèmes et à des orientations non compatibles. Ce qui entrave la création d'un climat incarnant l'esprit de l'unité de la ville, outre les différentes interprétations autour de la détermination exhaustive de la répartition des spécialités entre le conseil de la ville et celui de l'arrondissement. Sous entendu l'instauration du concept d'équipements de proximité et la détermination de la part globale de la gestion. Le wali directeur général des collectivités locales a annoncé l'apparition des cas de paralysie caractérisant la gestion des conseils communaux vu l'absence ou l'ambiguïté des textes de loi en matière d'organisation des communes.

Et pour remédier à toutes ces anomalies, voire les problèmes dont souffrent ces institutions, un

diagnostic de la situation a été établi et a permis de déduire l'impératif de prise de mesures qui constituent, d'ailleurs, le contenu de ladite charte communale portant sur l'assouplissement des procédures liées à l'exercice de tutelle, la gestion de l'établissement public et l'épanouissement urbanistique et la problématique de la gestion des patrimoines communaux. Visant ainsi l'adoption d'une politique claire pour la gestion des affaires locales.

Pour sa part, Rachid Filali a évoqué que cette rencontre est considérée comme une autre station pour évaluer ce qui est déjà acquis à travers trois décennies d'application de la loi de décentralisation au niveau du Royaume, à compter du 30 septembre 1976, grâce à laquelle le champ politique, économique, social et culturel ont connu de profondes mutations puisqu'elle a abouti à la fin escomptée qui n'est autre que l'exercice de la gestion des affaires locales et la constitution de l'élite qui s'y est consacrée.

La ville d'Agadir, la capitale de la région, a-t-il poursuivi, avait eu l'honneur d'accueillir les 12 et 13 décembre 2006, sous le haut patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, la rencontre nationale autour des collectivités locales.

Le discours royal prononcé à l'occasion, a ajouté le wali de la région, est considéré comme un véritable agenda et un texte référentiel des révisions fructueuses et opportunes pour l'instauration d'une nouvelle vision pour l'action publique territoriale, afin de promouvoir et de qualifier les villes et les collectivités locales pour en faire le véritable partenaire de l'Etat, du secteur privé et de la société civile dans le processus de développement global et pour remplir sa mission sur le plan suggestif voir consultatif, en vue d'opérationnaliser les différentes stratégies nationales.

La bonne gérance

La lecture de l'exercice communal d'actuels conseils selon le diagnostic établi sur l'actuelle situation de ces institutions représentatives permet de soulever les impératifs et les déséquilibres qui atteignent le volet organisationnel, la bonne gérance, le cours normal des établissements et la gestion des patrimoines communaux. Ceci, a affirmé Rachid Filali, suscite la participation et l'implication des citoyens pour assumer des responsabilités d'ordre général au niveau local. Cette participation dépasse le cadre politique.

L'organisation territoriale doit être fondue et basée sur trois facteurs fondamentaux. Il s'agit de l'histoire administrative de l'Etat, sa compatibilité avec les nouvelles fonctions de la direction territoriale et la grande capacité permanente de concevoir cette mutation et de la promouvoir.

LE MATIN